

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20241212-2024-079-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Au Conseil Communautaire		
30	24	28
Date de la convocation		
05/12/2024		
Date d'affichage		
05/12/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du jeudi 12 décembre 2024 (20h)

**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**

L'an deux mil vingt quatre  
et le douze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (REGNY), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés ayant donné pouvoir :** FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (REGNY), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BERT Pascal (Vendranges) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle),

**Excusés :** CHATRE Philippe (Cordelle), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

**Délibération 2024-079-CC**

**Objet :** Avenant n°1 à la Convention Opérationnelle entre La Commune de Saint-Symphorien-De-Lay la Communauté de Communes Du Pays Entre Loire Et Rhône et L'EPORA

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

**Délibération 2024-079-CC****Objet : Avenant n°1 à la Convention Opérationnelle entre La Commune de Saint-Symphorien-De-Lay la Communauté de Communes Du Pays Entre Loire Et Rhône et L'EPORA**

Depuis de nombreuses années les conventions de partenariat avec l'EPORA sont tripartites et sont co-signées avec la commune et la CoPLER.

Par une convention opérationnelle en date du 08/06/2023, la commune de Saint-Symphorien-de-Lay a lancé un programme de démolition et reconstruction de 2 logements et une cellule commerciale.

Initialement, le projet consistait en la démolition d'un bâtiment et la réhabilitation de l'autre bâtiment acquis.

Après avoir fait réaliser un diagnostic structure du bâtiment à réhabiliter, il ressort que ce dernier est dans un état tel que seule sa démolition peut être envisagée.

Également, des travaux de confortement importants des bâtiments mitoyens vont devoir être engagés.

Enfin, le diagnostic amiante avant démolition a révélé une présence importante d'amiante.

Pour toutes ces raisons, le bilan financier prévisionnel doit être revu à la hausse pour permettre d'engager les travaux de requalification du site.

Afin de permettre la réalisation de l'opération, l'approbation de cet avenant n°1 est nécessaire et n'entraîne aucune dépense pour la CoPLER.

Entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

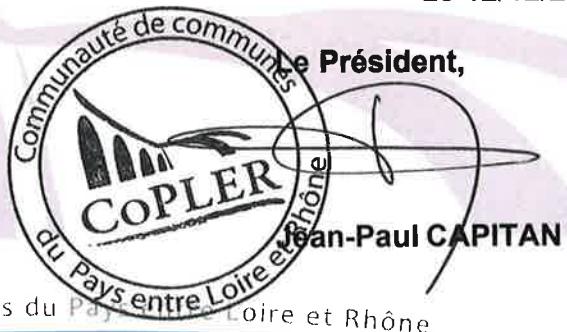
- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la commune de St Symphorien-de-Lay, la CoPLER et l'EPORA ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec cette délibération.

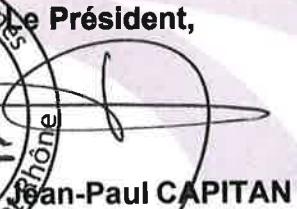
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 12/12/2024

Le secrétaire de séance,  
  
Vincent GRIVOT



Le Président,  
  
Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr